COMMUNE DE ST ERME OUTRE ET RAMECOURT (Aisne)

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-guatre le guatorze mai à dix-neuf heures trente, le

Date de convocation : 25 avril 2024

Date d'affichage : 25 avril 2024

Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice: 19 Présents: 11 Votants: 15 <u>Étaient présents</u>: M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

<u>Absents excusés</u>: Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

<u>Absents</u>: Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

30- 2024
REVISION DU
MODE DE CALCUL
DES
SUBVENTIONS
COMMUNALES
AUX
ASSOCIATIONS

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

La commission des finances s'est réunie pour l'attribution des subventions des associations, après discussion, elle propose donc au conseil municipal de fixer les critères suivants pour le calcul d'attribution des subventions :

<u>Pour les associations sportives</u> : Calcul inchangé par rapport à la délibération prise en date du 05 novembre 2014.

- Soit 8 € par adhérent ; moins-value 4,5 € si cotisation faible
- + 4 % du budget recettes de l'association ;
- 20 € par manifestation organisée (moins-value 15 € si double tarification);
- 3 € par adhérent si compétition.

Pour les autres associations :

- Un forfait de 300 €

Publié sur le site internet le : 21/05/2024 Envoyé en Préfecture le : 15/05/2024

Reçu en Préfecture le :

15/05/2024 Identifiant de télétransmission : 002-210206512-20240514-30-2024-DE Après étude et discussion, le Conseil Municipal, **accepte** ces décisions à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT, Alain NORMAND, Le secrétaire de séance. Le Maire.

Alain NORMAND Le Maire,